

Atelier 2 – Aménagement et mobilité

Facilitateur: Frédéric Josselin, chef de service de la concertation, office de l'urbanisme de canton de Genève

Prise de note: Thibault Casanova, civiliste au BIE

Penser ces enjeux en amont

Les enjeux d'aménagement et de mobilité doivent être pensés ensemble et directement liés à la notion d'accessibilité dans un contexte de vieillissement de la population et donc de longue vie. En effet, il ne suffit pas de permettre l'accès à un lieu pour garantir que les aménagements sur place puissent bénéficier à chacun-e. Il est donc nécessaire de penser en amont dans le processus les aménagements et la mobilité en intégrant l'accessibilité de tou-te-s les usager-ère-s et non pas simplement faire une projection d'une majorité pouvant franchir tous les obstacles.

Mieux penser l'échelle quartier

Le quartier s'impose aujourd'hui comme l'échelle la plus adaptée pour penser la vie des gens. Dans cette perspective, des études ont montré que les individu-e-s apportent une attention plus importante à leur environnement de vie direct (quartier) qu'à leur seul logement. Cette échelle permet de travailler les proximités et l'ensemble des services dans une approche souvent appelé de la ville du 1/4h, rayon de distance temps dans lequel l'essentiel des besoins peuvent être couverts y compris en termes d'enjeux sanitaires avec par exemple des maisons de soins.

Repenser la participation

La participation est aujourd'hui sur toutes les lèvres ce qui est d'ailleurs une bonne chose. Cependant, il faut fortement développer cette dernière en mobilisant les savoir-faire et les moyens nécessaires car il ne suffit pas de créer un espace de participation pour qu'un groupe d'individu-e-s hétérogènes représentatifs s'y expriment. En effet, bien souvent, lorsqu'une démarche participative est initiée dans un (futur) quartier, les personnes au statut socio-économique le moins favorable sont sous-représentées alors que tout existe pour éviter ces biais. Par conséquent, il faut penser la participation de façon plus ethnographique en allant directement sur le terrain à la rencontre des gens. Le 3DD constitue un pôle ressources sur la concertation et mobilise un réseau d'acteurs pour développer des démarches participatives de qualité.

Construire des réalisations adaptables

Il faut en finir avec le phénomène du "quartier œuvre d'art" où une fois la dernière brique posée plus aucune modification de l'espace urbain n'est envisagée ni possible. Il est évident qu'aujourd'hui les besoins des habitant-e-s d'un quartier évoluent au cours du temps, il s'agit donc d'élaborer l'urbain en lui laissant une marge d'adaptabilité continue. En d'autres termes, il s'agit de faire entrer dans la norme le "deuxième chantier" et de rendre les réalisations urbaines adaptables.

(Re-)prioriser les enjeux

Il faut (re)prioriser les enjeux en matière de mobilité et d'aménagement en direction du piéton le moins bien portant. Il faut donc penser la ville par le bas et non par le haut. En effet, la ville

est trop souvent pensée en termes de flux mais pas directement au niveau des pratiques des individu-e-s. Il faut donc penser les espaces de manière à articuler les attentes et enjeux divers. A ce titre, les associations ainsi que les différents métiers concernés ont un rôle central dans la détermination de la (re)priorisation des dits enjeux.

Recommandations:

Les recommandations doivent s'inscrire évidemment dans le contexte de la longue vie et de son allongement mais aussi dans celui du dérèglement climatique qui va très rapidement impacter la qualité de vie dans les quartiers.

- 1) Intégrer des ingénieur-e-s en accessibilité au sein d'équipes pluridisciplinaires dans les différentes phases du développement de quartier, de sa planification à son usage par les habitants.
- 2) Créer une gouvernance urbaine participative pour le développement de quartier.
- 3) Les autorités doivent faire l'effort de démontrer et motiver, dès la phase de programmation, en quoi les solutions proposées sont suffisamment modulables et adaptables pour d'éventuels redéploiements afin d'être réintégrées dans d'autres projets répondant aux enjeux majeurs.
- 4) Créer et mettre en oeuvre une politique cantonale piétonne et d'accessibilité.